

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 11 • Numéro 11 • Le 21 octobre 2020

Vaincre le silence et poser des questions

Récemment, Médicamentssecuritaires.ca a reçu un rapport faisant état d'une erreur récurrente dans une pharmacie. La patiente recevait ses médicaments sous une forme qui ne convenait pas à sa maladie chronique et ne correspondait pas à l'ordonnance du médecin. La patiente savait qu'il y avait une erreur, mais elle n'en avait pas informé le pharmacien. Le fait que la patiente n'a pas rapporté l'erreur s'est traduit par un léger préjudice qui a nécessité une consultation auprès de son médecin pour régler le problème à la pharmacie.

Votre santé relève d'une responsabilité que vous partagez avec votre équipe de soins de santé, laquelle comprend les médecins, les infirmières et les pharmaciens. Même si cela vous met mal à l'aise, vous devez vous exprimer et poser des questions si vous avez une préoccupation ou des doutes relativement à votre médication. Si vous ne comprenez pas quelque chose, n'ayez crainte de poser la même question plus d'une fois.

Médicamentssecuritaires.ca vous donne ces trois conseils pour que vous soyez plus à l'aise de poser des questions relativement à votre médication :

- **Décrivez ce que vous ressentez.**

Je me sens beaucoup plus faible depuis que j'ai commencé à prendre le médicament il y a quelques jours et cela m'inquiète. J'ai davantage de symptômes depuis que je prends ce médicament.

- **Faites savoir ce que vous ressentez et pourquoi.**

Cela m'inquiète de voir que mon médicament n'a pas le même aspect qu'auparavant.

- **Expliquez ce qui vous rassurerait.**

Pouvez-vous s'il vous plaît vérifier si j'ai reçu le bon médicament? Cela me rassurerait.



En vous exprimant, vous pouvez prévenir des erreurs et améliorer la sécurité. Faites part de vos expériences sur ErreurMed.ca, le nouveau site Web de déclaration des erreurs médicamenteuses de Médicamentssecuritaires.ca.

Pour en savoir plus sur la prochaine [Semaine nationale de la sécurité des patients](https://www.patientsafetyinstitute.ca/fr/events/cpsw/pages/default.aspx) (du 26 au 30 octobre 2020) et comment [#VaincreLeSilence](https://www.patientsafetyinstitute.ca/fr/events/cpsw/pages/default.aspx). (<https://www.patientsafetyinstitute.ca/fr/events/cpsw/pages/default.aspx>)



Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.